

Programme d'appui à la recherche clinique

Édition 2023

PRÉAMBULE

Le Comité aviseur pour la recherche clinique (CAREC) vise à favoriser la création de liens privilégiés entre les acteurs de la recherche et des services cliniques de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et du programme SAPA au CIUSSS CSMTL ainsi que de favoriser le partage d'expertise entre cliniciens et chercheurs.

PROGRAMME D'APPUI À LA RECHERCHE CLINIQUE

Le CAREC est heureux de vous présenter son Programme d'appui à la recherche clinique, édition 2023. Ce programme s'adresse à tous les cliniciens, chercheurs, et chercheurs en émergence éligibles (voir page suivante) qui souhaitent réaliser un projet de recherche de nature clinique. Un projet d'envergure sera financé pour cette édition 2023.

Subvention allouée pour le projet

Pour son édition 2023, grâce à la contribution à parts égales de la Fondation de l'Institut de gériatrie de Montréal ainsi que du CRIUGM, le CAREC dispose d'un budget total de 25 000\$ qui permettra le financement d'un projet d'envergure.

Comme par le passé, la démonstration d'une collaboration étroite entre cliniciens et chercheurs doit être faite, en accord avec les missions du CAREC. Toute thématique en lien avec les missions du CRIUGM (<https://criugm.qc.ca/la-recherche/axes-de-recherche/>) ou de la direction SAPA (par exemple, augmenter l'accessibilité à des services de qualité, la transformation numérique) ou des priorités des organismes subventionnaires seront éligibles.

La subvention sera accordée **pour une durée maximale de deux ans** à compter de la date d'octroi de la subvention.

Le projet doit être déposé pour évaluation par le comité d'éthique à la recherche au plus tard 3 mois après l'octroi de la subvention.

La somme allouée devra être dépensée en totalité au terme des deux années de financement. Toutes sommes non utilisées à l'échéance du financement seront automatiquement retournées dans un fond CAREC, à moins d'une entente préalable, écrite (demandée au plus tard 2 mois avant l'échéance de la subvention), avec la direction du CAREC et la direction administrative du CRIUGM.

Programme d'appui à la recherche clinique

Édition 2023

RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET FINANCIERS

Une présentation de l'état d'avancement du projet sera exigée à mi-parcours de l'échéancier préférentiellement sous forme de présentation dans le cadre d'une activité du comité CAREC (par exemple, lors d'un CAREC-Café ou de la Journée scientifique CRIUGM-CAREC) et sous forme de rapport d'avancement.

Un rapport final complet sera requis **au plus tard 6 mois** après la date de fin de la subvention. Ce rapport scientifique et financier devra également décrire les retombées scientifiques (résumés, publications, demandes de fonds) et retombées cliniques du projet subventionné.

PRÉSENTATIONS DE L'AVANCEMENT ET/OU DES RÉSULTATS FINAUX DU PROJET FINANCÉ

L'équipe qui reçoit une subvention CAREC pour son projet s'engage à présenter la réalisation du projet aux différents partenaires provenant des milieux cliniques et de la recherche. Il peut s'agir de présentation à différentes rencontres de départements, lors d'activités spécifiques organisées par le CAREC, ou autres.

En absence de présentation dans un délai de 12 mois après l'échéance de la subvention, les chercheurs et cliniciens responsables du projet ne pourront présenter de nouvelles demandes aux concours CAREC subséquents.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

L'attribution de la subvention se fera comme suit :

- 25% de la subvention sera attribué à l'octroi de la subvention
- 75% du montant de la subvention sera disponible dès l'approbation finale du comité d'éthique à la recherche – Vieillesse et Neuroimagerie ou dès la date d'octroi si le projet est déjà approuvé.

Les bénéficiaires des subventions CAREC s'engagent à :

- Soumettre leur projet au comité d'éthique dans un délai maximum de 3 mois suivant l'annonce des bénéficiaires des subventions.
- Présenter les avancées ou résultats du projet subventionné à des activités spécifiques convenues (y compris aux rencontres du comité CAREC) et à la journée scientifique CRIUGM-CAREC.
- Participer en tant que jury à l'évaluation des projets pour les programmes d'appui à la recherche clinique du CAREC subséquents.

Programme d'appui à la recherche clinique

Édition 2023

ÉLIGIBILITÉ

- 1) Le projet doit être réalisable dans le contexte en cours concernant la santé publique.
- 2) Le projet doit porter sur une problématique en lien avec les missions du CRIUGM (<https://criugm.qc.ca/a-propos/vision-mission/>) ou de la direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CCSMTL (par exemple : favoriser l'accessibilité à des services de qualité, la transformation numérique) ou des objectifs des différents organismes subventionnaires.
- 3) Le chercheur principal doit être un chercheur régulier, chercheur en émergence, chercheur clinicien ou clinicien chercheur associé du CRIUGM.
- 4) Le projet doit impliquer une collaboration entre les deux milieux :
 - a) Si le chercheur principal est un chercheur régulier, un chercheur en émergence ou un chercheur clinicien, le projet doit impliquer une collaboration avec un clinicien œuvrant à la direction SAPA du CCSMTL ou dans une autre direction clinique du CCSMTL, mais assignée à des fonctions en lien avec la gériatrie ou le vieillissement.
 - b) Si le chercheur principal est un clinicien chercheur associé, le projet doit impliquer une collaboration avec un chercheur régulier, un chercheur en émergence ou un chercheur clinicien du CRIUGM.
- 5) Les chercheurs précédemment financés par le CAREC doivent avoir soumis leur rapport final (scientifique et financier) préalablement avant la date limite de soumission de ce concours afin de pouvoir y appliquer de nouveau.

PRIORITÉS

Une priorisation sera appliquée selon les caractéristiques suivantes (l'ordre n'est pas représentatif de l'importance accordée) :

- 1) Projets qui incluent de nouvelles collaborations entre cliniciens et chercheurs (SAPA et CRIUGM);
- 2) Projets clairement développés dans une perspective de co-construction entre chercheurs et cliniciens;
- 3) Projets qui impliquent les différents acteurs cliniques en gériatrie et vieillissement du CIUSSS CSMTL (patients, intervenants, gestionnaires ou proche-aidants) ;
- 4) Projets qui incluent un clinicien et un chercheur en émergence (ou équivalent chercheur-boursier/clinicien junior 1 du FRQS);
- 5) Projets susceptibles d'augmenter à moyen terme de façon significative les interactions entre les cliniciens et chercheurs;
- 6) Projets avec potentiel de retombées sur la pratique clinique.

Veuillez prendre note que les projets pilotes précédemment financés par le CAREC sont éligibles à un renouvellement de financement, dans la mesure où il est démontré que la mise en œuvre du projet initial a été pleinement réalisée et que la poursuite du projet est essentielle à la production de données nécessaires à l'élaboration d'une demande de subvention externe. Ils seront évalués selon les mêmes critères que les nouveaux projets.

Date limite de dépôt d'une demande complète :

8 novembre 2023, 13h00

PROCÉDURE

Le dossier de soumission d'un projet doit être transmis d'ici le **8 novembre 2023, 13h00**. Toute demande reçue ultérieurement sera refusée.

Le dossier est constitué du formulaire d'appel de proposition dûment complété ainsi que des CV des personnes impliquées (voir ci-dessous).

Formulaire : Il est possible de télécharger le formulaire à partir de la page web du CRIUGM, section Comité aviseur pour la recherche clinique (CAREC) / Concours CAREC 2023 en cliquant sur le lien suivant : [Concours CAREC édition 2023](#) Veuillez utiliser la police Arial 11 pts pour l'ensemble du document.

Le formulaire comporte les sections suivantes :

- Titre du projet
- Thématique du projet
- Montant demandé
- Objectifs du projet
- Échéancier (maximum 2 ans) Noms des cliniciens et des chercheurs impliqués dans le projet, ainsi qu'une brève description du rôle de chacun
- Résumé du projet de recherche (maximum 300 mots)
- Description du projet (**MAXIMUM DE 5 PAGES, excluant la bibliographie et le budget**):
 - Enjeux cliniques ou théoriques,
 - Objectifs et hypothèses
 - Méthodologie
 - Échéancier du projet
 - Pertinence face aux objectifs et priorités décrits dans l'appel à proposition CAREC
 - Retombées scientifiques ou cliniques
- Bibliographie (maximum 1 page)
- Justification du budget demandé (maximum 1 page) *

Curriculum vitae : Les demandes devront être accompagnées des curriculums vitae de tous les chercheurs impliqués dans le projet (format CV libre ou CV commun), ainsi que des CV ou résumés biographiques des cliniciens et gestionnaires impliqués dans le projet (un paragraphe suffit pour chacun d'entre eux).

*Dépenses admissibles :

- | | |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salaires : | <ul style="list-style-type: none">- bourse ou complément de bourse d'étudiants- Salaire d'assistant de recherche- Salaire pour un soutien méthodologique- Compensation des participants au projet- Dégrèvement du temps d'un clinicien- Dégrèvement du temps d'enseignement |
| Matériel de recherche : | <ul style="list-style-type: none">- Fournitures nécessaires à la réalisation du projet- Accès aux bases de données- Achat ou utilisation de logiciels spécifiques- Équipement¹ |

¹ Un achat d'équipement peut être considéré dans toute demande de financement CAREC dans la mesure où le chercheur en justifie la nécessité pour la réalisation de son projet et que cet appareil n'est pas disponible au CRIUGM. Le montant demandé pour l'achat d'un équipement devrait représenter un pourcentage raisonnable de la demande. De plus, cet appareil une fois utilisé aux fins du projet de recherche deviendra automatiquement la propriété du CRIUGM. Le CAREC priorisera l'achat d'appareil qui servirait à plus d'une équipe de recherche.

Date limite de dépôt d'une demande complète :

8 novembre 2023, 13h00

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection des candidatures sera formé des représentants suivants :

- De l'un des co-directeurs associés à la recherche clinique du CRIUGM ;
- Au moins un chercheur du CRIUGM.
- Au moins un représentant des programmes cliniques de l'IUGM ou SAPA
- Un représentant de la DEUR pourra être présent aux délibérations à titre d'observateur, mais ne participera pas aux évaluations

La composition du comité sera effectuée de façon à s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts dans l'évaluation des demandes, et elle sera révisée annuellement. Un membre peut être renouvelé à plusieurs reprises, dans la mesure où la représentativité et l'absence de conflit d'intérêts sont respectées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères :	Points alloués :
PERTINENCE : Conformité avec les objectifs et priorités du CAREC	20 %
IMPORTANCE DE LA PROBLÉMATIQUE : Démonstration de l'importance et justification de la contribution du projet à cet égard	20 %
QUALITÉ MÉTHODOLOGIQUE : Qualité du devis, pertinence des mesures et des analyses	20 %
RETOMBÉES ATTENDUES : Impact du projet et retombées cliniques	20 %
FAISABILITÉ : Expérience et complémentarité de l'équipe de recherche en lien avec le projet proposé, accès à la population visée pour le recrutement, échéancier, etc.	20 %

DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

7 septembre 2023	Lancement du concours
8 novembre 2023	Date limite de dépôt des propositions de projets
17 novembre 2023	Remise des propositions de projets aux membres du jury pour évaluation
Entre 4 et 8 décembre 2023	Rencontre du comité de sélection
18 décembre 2023	Annnonce des projets financés

Si vous avez des questions ou commentaires, vous pouvez communiquer avec nous, à l'adresse suivante : carec@criugm.qc.ca